



-



:

1962 - 1926 " "

.

ÜÜ :

.....

. :

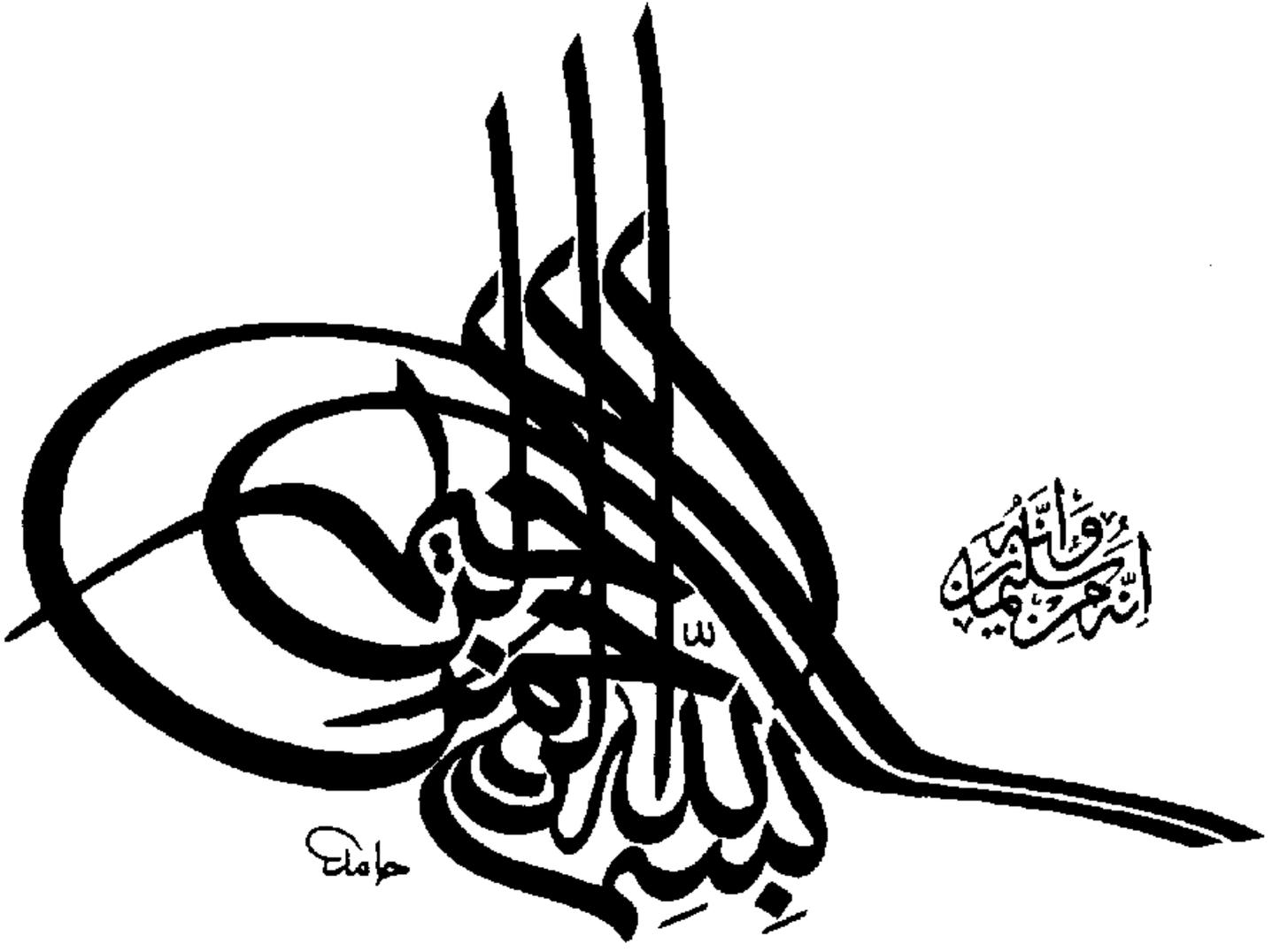
.....

:

.....

2015- 2014

1436 - 1435



.

.

-

-

.

•

•

•

•

•••

قائمة المختصرات

باللغة الفرنسية

FLN : Front de Libération Nationale.....

ALN : Armée de Libération Nationale.....

MTLD: Mouvement pour Le Triomphe des Libertés
Démocratiques.....

OAS: Organisation de l'Armée Secrète.....

UDMA :Union Démocratique du Manifeste
Algérien.....

ibid : *ibidem* même citation.

op.cit : *opere citato* citation précédente

PPA: Partie de Populaire Algérienne.....

P: page.....

• ∴

• ∴

• ∴

• ∴

• ∴

• ∴

مقدمة



"

": (1908 - 1876)"

"..."

" "

" "

" "

" "

.

" "

.

.

.

:



" "

:

f

:

.

.

:

" "

.

:

" "

.

:

.

:

" "

:

" " :

3



:

" "

.

-

-

" "

.

-

" "

.

-

" "

.

-

:

:

.

.

.



:

-

.

-

.

-

.

.

-

.

3 .

.

1914 - 1881 م

. 1830-1954

1919 - 1871

1962-1830

1958 - 1956

.

-1830 م

28

1954 م

-1830

...

1962

.

1962 -1954

• •

1954 -1936

•

1985 -1899

(1963 -1927)

•

1962 -1954

•

" "

" "

•

1962م 1900م

•

•

"

"

'

.

"

"

"

"

هو

و

.

"

"

١٠

"

"

"LA GROTTTE"

"

(O.A.S)

."

"

(O.A.S)

:

:

.

:

.



:

.

مدخل

تاريخ تيارت "تيهت"

عبر العصور

1

" " " "

" "

2"

"

3

" "

" "

"

"

140هـ

4

"

-

-

144هـ

5

. 2 .

:

_____ .

1

.63 . :

2

.5 .1 .

_____ .

3

.(62 -58) - .م2003 :

.1997 . - :

.1 . 1962

_____ .

4

.33

.(33-32) - .

. . .63 . .

5

” ” :

” ”

6

” ” ” ”

1846م

”

8

7”

”

” ”

” ”

9

144هـ

160هـ¹⁰

11

_____ 6
: 2014م. 16 . 1 . _____ .

7
- (17-16) .

8
_____ .
: 2006م. - (173-170) .

9
- (65-64) .

10
: 1 . - : _____ .
2000 . ص38 . . ص33 .

11
_____ .
ص62 .
- (20-19) .

12

13

" " " "

- -

14

15" " " "

12

.142 . . .106 . . .

.38 . 13

(107-104) - . . . 14

.(43 -40) - . .

- . . .106 15

.(79 -77)

" " " " " " "

16

" "

"

"

"

"

"

17

"

"

"

"

296/م909 هـ

18

"

"

"

"

- . .

و.106

16

(149 - 148)

.143 . 17

(166-160) - . .

18

.34ص . (71-68) - . .

" " :

م1375

"

"

19 هـ 780 .

م1379

هـ 776

"

" "

"

م1835

"

"

م1841

18

20 م1841 26 .

م1868

م1867

13

21 .

.(230-226)

19

-

20

.(266-253)

.1954 -1936

21

.2013 -2012 .

.(20 -19) -

27

300

.²² 1869

1937 12

VAN TIALKO

ARCHILLE GALIBERT

.²³ AZEM

1956 20

.²⁴ " "

.(20 -19) - . 22

.47 23

.04 . 24

الفصل الأول

1962

1900

.

.

:

-

.

:

-

" "

(1

" "

1 " "

" "

2

1936م

:

"

"

3

" " "

" "

"

"

"

4

.52

1

.153م . 1992م . : .4 .3 . _____ .

2

: .1 . 1830م - 1954م .

3

.135 . 1994م .

.(156 - 153) - . .

4

02

"

"

5

:" "

6

:

.
... 7

-

-

.

-

.

...

-

.

-

.

8

23 1937م⁹.

.165 . .

.(173 -135) - . . 5

.(53 -52) - . . 6

.ص158 . . 7

.(141 -140) - . . 8

.ص56 . . 9

(2)

- PPA

-م1937 26

10 .

PPA

11 .

م1945 08

م1946

12

MTLD

MTLD

" " " "

" "

31 أكتوبر 1946م¹³

14 .

.142 . 10

¹¹ KADDA BOUTARENE. KADDOUR (3) De Brézina au Palais Bourbon. Itinéraire d'un militant. Entreprise Nationale du livre. ALGER. 1990 .P 200.

2011 . 12

.1433 هـ .176 - (138-137).

.156 . 13

.177 .2005 . : . 28 . 14

1918م

"

"

1939م

15

16

17

PPA

MTLD

1945م

1944م

07

"

1945م

18

"

1946¹⁸

أفريل 1945

MTLD

15 . 175

16 . 1 . 1 . 1 . 1433 هـ / 2012 م . ص 66 .

17

18 . (173 | 179) .

67 .

1947م

1953م¹⁹.

1953

20

(3

" " "

"

"

1943م

"

15

"

"

21

150

1944م

:

22

23

1943م

²⁴(Reibel)

.ص67 .

19

.ص70.

20

.1985 -1899

21

.(185-184) - .2005-2004 :

²² KADDA BOUTARENE. op.cit. P199

.(112 -111) - .

23

²⁴ KADDA BOUTARENE. op.cit. P199.

:

1962 1900

:

1946م

16

1945م

08

1946م²⁵

UDMA

26

" " " " " "

01

1947م

1945م²⁸

PPA

1948²⁷

1902م

1999. :

1962 - 1954 .1

25

(107 - 105)

1946م

26

-

1945م.

(225-221)

(167 j 159)

27

²⁸ KADDA BOUTARENE. op.cit. P200.

30

1923

31

12 1949 م³².

"

"

"

"

33

1417 3 1997 10 . _____ . 29

.ص103 . 1 30

31

32

.139 33

34

35

16

36

52

34

- :

35

.2009. ص121.

.(123 -122) - .

36

” ”

:

(1

1 .

2 1830 08

3 .

1 : 1881 - 1914 م .

2 : 1830 - 1962 م . (100-98) - .

3 : 126 - 122 . 2007 م . ص 125 .

1863م 22

1873م⁴ 26

5

(2

i⁶

7

: . : 1962-1830 . 4
.(109 i 104) (70 i 30) . 2010.

. : ط3 . 5
.(129 - 128) - (79 - 77) - . 2010م

.(155 - 152) - . . 6

. . : .1 1919 - 1871 وفرنسا 7
.(157- 155) - (593-585) - . 2007 . :

:

1962 1900

:

8

1830 05 م

9

1851

10

(3

11

: 1830-1954 . 8

.(68-66) - م.2007.

.(61-59) -(554-545) - . . . 9

.(580 -564) - . . . 10

.ص40 . . 11

-
12
-
1902 29
30
1956م 17 1955م 03

13

14
...

1957م 1955م

1956م

1958م

: . . . 1958- 1956 . 12

.2013. ص221.

.222 . 13

.ص223 . 14

50¹⁵

16

(4

19م

1846م و 1847م

1957م

1956م

66

17

8

40

18

15 2014م - 1435هـ . 611 ص 02 .

16 (227 - 224) .

17 (1962-1956) : . 2010 . - . (127 - 124) .

18 1962 - 1954 : . (129-128) - . 2010 . - . (123-119) .

"

19

"

- -

Antoine Argaud

20

21

1957 04 م

22

23

- . 2009 . :	19
	.(44 -33)
	20
	.(86 -83) - . .
	21
	.(165-161) - . .
.(94-93) - . . .ص47	22
.(118 j111) . . .(315-313) - . .	23

الفصل الثاني

مسيرة "حمداني عدة" الطفل، الزوج و الإنسان.

- : .
- : .

:

:"

"

:

.

(1

.

1

1926م

26

"

"

2 "

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

1978م

1897م

3"

"

"

"

1942م⁴

"

"

"

"

02

01

1

2

3

.04

4

:

:"

"

:

5

.

6

.

"

"

" Rue Bugeaud "

7

.

"

"

"

"

"

"

8

.

-

-

"Rue Klébar "

"

2015 15

5

.184 .

.1962-1830

6

.(79 -77) - .

.....

7

⁸ AMAR BELKHODJA. *L' affaire HAMDANI ADDA*. Brulé vif par L' O.A.S. EDITIONS. ENAG – Alger. 2009. p 25.

:

:"

"

:

(2

" "

Gymnastique رياضة

9

.

" Rue Klébar "

"

"

"

"

"

10

.

"

"

.

"

"

11

.

.18

9

¹⁰ AMAR BELKHODJA. Op. cit. p10.

....

11

:

:"

"

:

" "

12

" "

- -

13

" "

- -

14

.ص48.

.....

12

13

....

14

:

:"

"

:

(1

" "

" "

م1930

20

"

"

¹م1949

2

"

"

م1950

" "

" "

" "

" " م1951

" "

3" "

م1955

" "

1954

" "

م1958

م1955

1

....

2

3

1957

4

(2

5
i

6

7

8

⁴ AMAR BELKHODJA. *L' affaire HAMDANI ADDA*.op.cit.p26.

12

5

. 2015

6

...

(09.06.05)

7

.(140 -137) -

8

:

:"

"

:

9
.

10
.

...

9

...

10

الفصل الثالث

“ “ “ “

: -

“ “ : -

(O.A.S) : -

" "

ALN

1959

(1

1954م

20

1956م

"

1"

FLN

1954م

ALN

2

1925م

" "

" "

" "

1999م. :

1962 - 1954 .2

1

.83

² AMAR BELKHODJA. *L'affaire HAMDANI ADDA*. Op.cit.P 26.

: 1955م

3 .

1958م⁴ .

1955م

5

" " " "

" "

6 .

" "

1955م

" "

:

..... (139-138) - . 3

⁴AMAR BELKHODJA. *L'affaire HAMDANI ADDA*. Op.cit. p-p (26- 27).

⁵ Ibid. p33 .

⁶ Ibid. p33 .

.(26.12.08.03.)

-

.

-

.

1955م

7

.

-

8

.

1955 21

18

9

i¹⁰

11

.

ص40 .

2 ...

7

(40 -39) - .

8

⁹ AMAR BELKHODJA. *L'affaire HAMDANI ADDA*. Op.cit. p-p (27-28).

¹⁰ Ibid. p-p (32-33).

11

...

(2

" " 1957

" "

12" "

1957 05

" Rue Bugeaud"

13

1957

" " 1958

" "

¹²AMAR BELKHODJA. Op. cit. p-p (33- 34).

¹³ Ibid. p-p (34- 35).

: " " " " :

" "

" "

:

¹⁴

L' hôtel d Orient

-

¹⁵

" "

" Mère k"

"

"

" "

¹⁶

.

¹⁴ AMAR BELKHODJA. Op.cit. p-p (47- 68).

15

...

¹⁶AMAR BELKHODJA. Op.cit.p-p (47- 68).

" "

1959م

1" "

.LA GROTTTE (1

" " " "

10

"LA GROTTTE "

2" " " "

" " " "

.³م1959 04

" " " "

- " " " " -

..... 1

2

... . (08.07)

3

" " : " " " " :

" " " " " "

4

.

5

6

.

-

" "

-

7

" "

.

" "

" "

8

.

4

.13

5

...

6

.07

7

....

8

" " : " " " " :

" " (2

"

" " "

9
.

" " " "

10
.

1960 12 م 1960 02
م 1960 07

11
.

" " " " " "

" "

12
.

... . . 9

.07 10

11

.16

12

" " : " " " " :

م1960 06 1960 12

م1960 22

. 13

" "

" "

" "

. 14

م1960 09 م1960 07 " "

1960 02

. 15

. 16

م1960 18 " "

17 م1961 03

.16 13

... 14

.16 15

..... 16

.16 17

18
.

19
.

20
.

.09

18

....

19

.....

20

) " "

ديسمبر 1960م

.⁵(

1961م

.⁶1961م

" "

" " " "

.⁷

100 عامل

.⁸ 3000

2367

5 . . . ص 119 . . . - (77 - 78).

6 . . . (97 ; 111).

7 . 119 .

8 . - (119 - 120).

9

.

(2

.

1961 6, 3

1958

10

.

20

1960

11

.

¹² 1961

"O.A.S"

.142 9

.196 . . و.(113 -111) - . . 10

. 114 . . 11

.(199 -197) - . . 12

13
1962م 17

14
i

"O.A.S"

1962

! ...¹⁵

1962م 12 1962م وذلك 19

16
.

.121 . 13

. 14

¹⁵ MOHAMED BENABOURA. Hommage aux quatre martyrs sans sépulture.LA Voix de L’Oranie. Mercredi 29 Février 2012.N°3741.P04.

(15 و 14)

.14 16

خاتمة



.

.

.

.

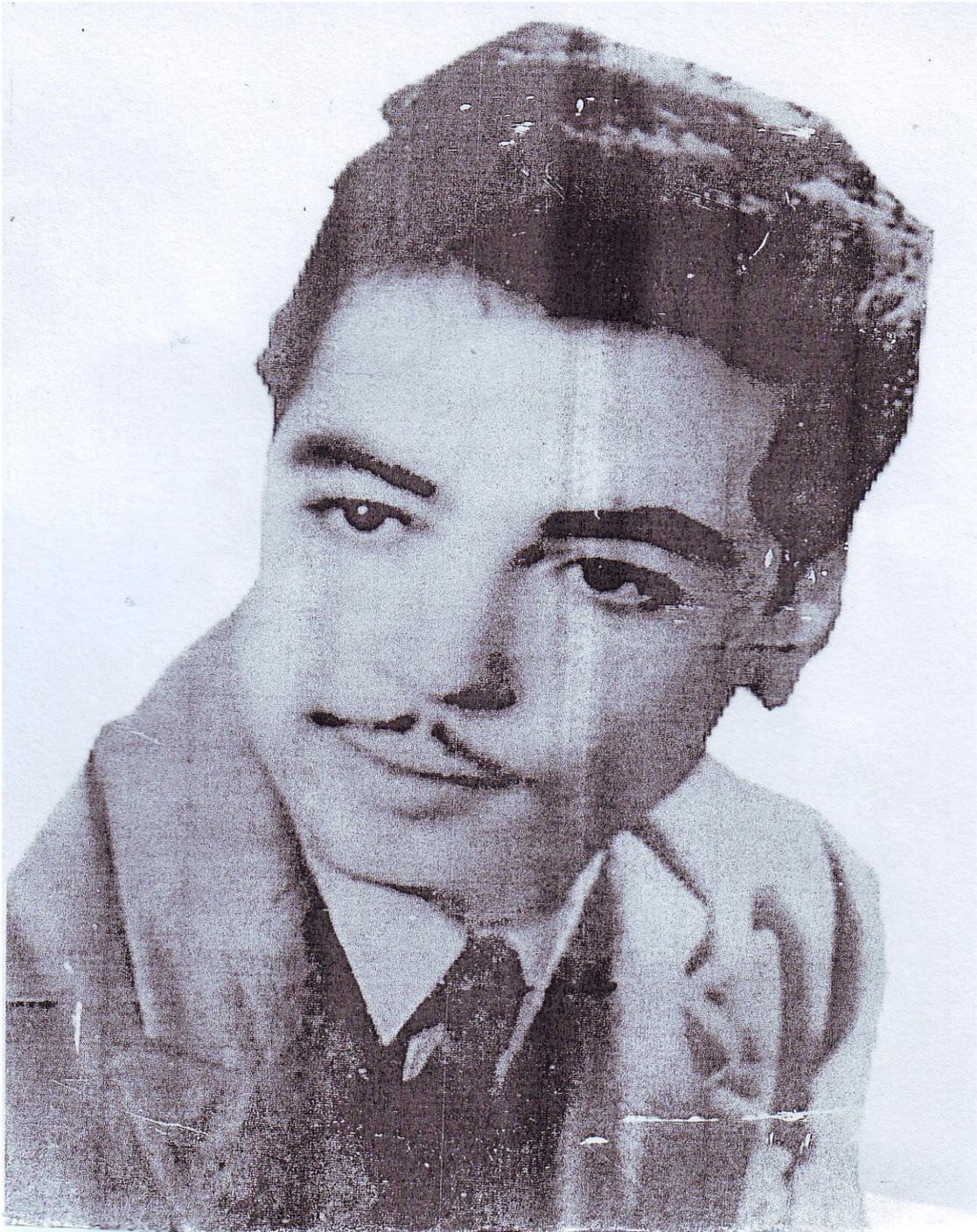


.

.

.

ملاحق



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

شهادة الميلاد

نسخة كاملة

ولاية

دائرة

بلدية

بشارت

الحالة المدنية

رقم 122

في يوم الثلاثاء 27 أفريل عام ألف و تسعمائة

ولستة وعشرون على الساعة 06 مساء

وُلِدَ ② حمداني عدة

الجنس ذكر ابن حبيب

و بلعجين بنت

الساكنين ب بشارت

حُرِّفَ في ① 27 أفريل 1926

على الساعة 03 مساء

بإعلان أذلي به السيد ③ الرب

متوفى ب صسر غيد

في 110 / 112 / 1997

تحت رقم "60"

الإضاءات

توقيع في بشارت
التاريخ 09 جانفي 1949

BELHADI Z

① يكامل الحروف

② إسم و لقب الولد

③ الأذن، الطبيب، أو القابلة، أو

غيرهم معن شهادة الولادة.

الكتابة السابقة للإسم واللقب

HAMLANI AAMA

ح. م. 12 - المطبعة الرسمية

نسخة مطابقة للأصل
بشارت 27 / 04 / 1926
عن الأخت
و مطبوع في
مخبر البلدية
ب بشارت



1937م - 1938م.

:

AMAR BELKHODJA. *L' affaire HAMDANI ADDA*. Brulé vif par L' O.A.S. EDITIONS. ENAG – Alger. 2009.

MAISON D'ARRÊT D'ORAN

Nom et prénoms : Yamsan Abdel Catégorie pénale CAM
N° d'érou 510f Cour n° Salle n° ou quartier

Pour faciliter l'acheminement rapide du courrier Ecrivez lisiblement ! Soyez brefs !

ORAN, le 9 Sept 19 61

A V I S

Les détenus condamnés ne peuvent écrire qu'à leurs proches parents et tuteurs et seulement 2 lettres par semaine, le dimanche, à moins de circonstances exceptionnelles.

Ils ne doivent parler que de leurs affaires de famille et de leurs intérêts privés. Ils sont tenus ainsi que leurs correspondants, d'écrire très lisiblement et à l'encre.

Les secours en argent doivent leur être adressés en mandat-poste.

L'envoi de tabacs et cigarettes, de même que l'insertion dans les lettres, de mandats, timbres ou billets de banque destinés aux détenus, sont interdits.

La correspondance est lue, par l'administration, qui a le droit de retenir les lettres.

Les familles peuvent adresser leurs lettres au Directeur sous enveloppe affranchie, mais elles ne peuvent recourir à aucun autre intermédiaire.

Visites : Les visites ont lieu dans les conditions suivantes: de 8 h. à 11 h. et de 14 h. 30 à 17 heures.

Lundi et Mardi : Prévenus musulmans.

Mercredi - matin : Condamnés musulmans.

Ap.-midi : Condamnés à mort.

Jeudi - matin : Condamnés musulmans.

Ap.-midi : Condamnés à mort.

Vendredi (sauf le 1^{er} vendredi du mois, réservé au linge) Condamnés musulmans.

Samedi apr.-midi : Femmes
Dimanche : Européens (Prévenus et condamnés).

Linge : Est reçu sur autorisation du Directeur à l'Etablissement le 1^{er} vendredi du mois ; ou peut être adressé par colis postal.

Les visiteurs doivent être munis d'une carte d'identité avec photographie.

Les demandes de renseignements doivent être accompagnées d'un timbre pour la réponse.

A ma chère mère
Tout d'abord je
sois te dire que la visite
que tu m'as faite avec
les membres de la famille
m'a fait énormément
plaisir. Les embrassades
faites surtout aux gosses
l'ont émue, j'ai fait que le
placement de Liart
est un problème, mais
s'attarder longtemps comme
cette fois ce n'est pas une
solution. Pourtant ce
n'est pas la famille qui
te manque ici pour le pied
à terre si même tu veux
éviter celle qui est derrière
mon oncle. Il y a beaucoup
de mes frères qui se cha

de Tiaret
MAISON D'ARRÊT D'ORAN

Nom et prénoms : *Hamdane Abdel* Catégorie pénale _____
N° d'écrou *1973* Cour n° _____ Salle n° _____ ou quartier _____

Pour faciliter
l'acheminement
rapide du
courrier
Ecrivez
lisiblement !
Soyez brefs !

Tiaret
ORAN, le *19 novembre 60*

CENSURE

AVIS

Les détenus condamnés ne peuvent écrire qu'à leurs proches parents et tuteurs et seulement 2 lettres par semaine, le dimanche, à moins de circonstances exceptionnelles.
Ils ne doivent parler que de leurs affaires de famille et de leurs intérêts privés. Il sont tenus ainsi que leurs correspondants, d'écrire très lisiblement et à l'encre.
Les secours en argent doivent leur être adressés en mandat-poste.
L'envoi de tabacs et cigarettes, de même que l'insertion dans les lettres, de mandats, timbres ou billets de banque destinés aux détenus, sont interdits.
La correspondance est lue, tant au départ qu'à l'arrivée par l'administration, qui a le droit de retenir les lettres.
Les familles peuvent adresser leurs lettres au Directeur sous enveloppe affranchie, mais elles ne peuvent recourir à aucun autre intermédiaire.
Les visites ont lieu dans les conditions suivantes : de 8 h. à 11 h. et de 14 h. 30 à 17 h..
Lundis et Mardis
Prévenus musulmans.
Mercredis et Jendis
Condamnés musulmans.
Samedi après-midi. -- Femmes.
Dimanche matin -- Européens.
Les visiteurs doivent être munis d'une carte d'identité avec photographie.
Les demandes de renseignements doivent être accompagnées d'un timbre pour la réponse.

A ma chère mère

Par cette présente, je t'avertis que je suis arrivé à la maison d'arrêt de Tiaret comme de coutume la Santé est excellent le moral est bon aussi j te renforcera de plus en plus à votre visite, que j'espère que tu me feras avec Zoubida et les gosses, je pense et souhaite, que vous vous portez tous bien, je n'ai pas pu répondre à votre dernière d'Oran, à cause du brusque départ, à la visite que

.1960

rejoint le marquis le 4 Septembre 1959,
il a été arrêté le 9 Décembre 1959

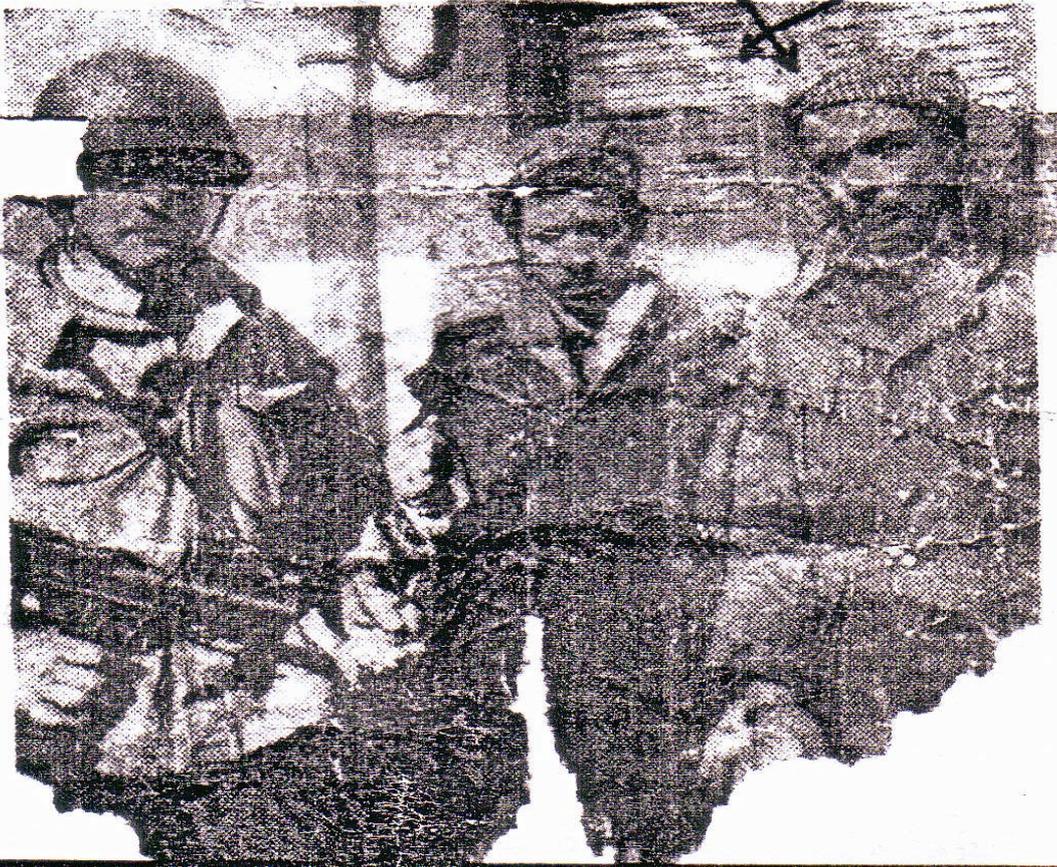
LES DEUX « TÊTES » DU F.L.N. DANS LA RÉGION DE TIARET

Nous avons relaté hier la capture d'un groupe de 8 chefs rebelles dans une grotte située à 10 km au Nord de Tiaret. Parmi ces hommes se trouvaient deux redoutables chefs qui terrorisaient la région. Leur rayon d'action s'étendait bien au-delà de l'arrondissement de Tiaret. Il s'agit de Si Othmane, chef de la région I et Bouzid, chef terroriste du secteur de Tiaret-ville.

Ces deux hommes qui ont de nombreux crimes sur la conscience ne tuèrent plus, leur mise hors d'état de nuire a rassuré les populations musulmanes et européennes du département.

C'est une perte sérieuse pour la rébellion, mais c'est aussi pour les égarés qui désirent obtenir la paix des braves un obstacle qui disparaît.

A gauche, avec la djellaba, SI OTHMANE ; à droite : BOUZID.



.1959

mis hors de combat en Oranie durant les dernières 48 heures.

Ce bilan ne présente guère d'intérêt en lui-même, mais il se trouve que dans le lot des rebelles capturés, a été identifié un chef très important et recherché depuis longtemps : ~~Si Othmane~~, le grand patron de la ~~rébellion~~ 1 de la wilaya d'Oranie, qui terrorisait les régions de Tiaret, Aflou et Frenda par ses coups de main audacieux et ses méthodes sangui- naires.

C'est d'ailleurs à 10 km de Tiaret que ce « dur » de la rébellion a été capturé au cours de la réduction d'une grotte fortifiée par une équipe spécialisée du Génie. Trois rebelles devaient trouver la mort dans cette action et huit autres, à bout d'énergie, préférèrent se rendre.

Quelle ne fut pas la stupéfaction des services spécialisés de s'apercevoir quelques heures plus tard, que l'un des prisonniers n'était autre que le chef de la région 1, le redoutable Si Othmane qui, jusqu'alors, avait toujours réussi à échapper aux forces de l'ordre.

Il fut bientôt rapidement établi que ses compagnons de capture étaient, pour la plupart, son état-major ou du moins ce qu'il en reste, car il semble bien que cette zone aussi a connu de sanglantes purges ces temps derniers.

Il est vraisemblable que de plus amples renseignements seront donnés incessamment sur cette affaire par l'état-major du Corps d'Armée qui, pour l'instant, garde le mutisme le plus complet.

Les deux autres opérations se sont déroulées, la première à 10 km au nord de Mascara où une petite bande de responsables régionaux a été accrochée (six tués, trois prisonniers) ; la seconde à 4 km à l'ouest de Perrégaux où des éléments d'infanterie alpine,

..م 1959

Amidani Akda

Paris le 9/8/60

9539 Jaurion d'arrêt -

Et à votre chère famille et à Muzasa

Quelle joie ! quelle autre peine pour moi aujourd'hui, je reçois avec
 sur coup, votre lettre et « elle » Ghaliia accompagnée d'une petite
 et charmante de "Nadisa", vraiment je ne sais comment vous
 résister ma joie devant tant de bonnes nouvelles, sans celle
 de Ghaliia "on sentait sa peine, surtout quand elle a appris par
 Muzasa, qui n'aurait pas dû lui dire, que je portais de chaînes,
 elle me suppliait de lui dire la vérité, et croyez moi, elle me pose
 un véritable cas de conscience, sois-je lui dire la vérité ou pas
 au fond même en l'apprenant par moi, que pourrait-elle faire
 hélas ! si ce n'est d'implorer ^{Dieu} seulement de hâter la fin de ce calvaire -
 les derniers paroles et vœux de ma tante Yamina, me
 donnent grand espoir, car je sais en ayant la certitude que
 ces prédictions ont été de tout temps exactes, puisse Dieu vite fort
 si ne pas la tromper, que nul en voyage de Jethabad en France
 je n'aurais rien oublié de ses vœux.

J'ai été très touché par la geste vaillante de mon cousin
 Amidani, je suis certain que s'il a été très touché, je le suis ^{à l'instar}
 de recevoir de ma part, tout en lui disant que je crois à l'ac-
 tion de votre chère famille.

La venue de Koricou et sa famille m'a énormément fait
 plaisir, inutile de le dire que j'attendrais leur visite avec une
 patience héroïque, tout en étant certain que cette pauvre Sabria ne
 pourra résister en un voyage si elle a plaisir, car elle a toujours
 eut un cœur tendre.

Sans la dernière de Muzasa, telle me demandait surtout de prier,
 que vous tu que l'on fasse, si ce n'est cela et de tout temps
 cela n'a pas été négligé, votre seul soutien a été et sera toujours
 Dieu, et nous avons le ferme espoir, qu'il sera également en vos
 Nous, surtout en entendant les vœux des innocents qui nous
 attendent - ce n'est point la peine de vous tourmenter pour
 l'adresse de l'avocat Parisien, je l'ai eue, et je lui ai

vous pour me encore un conseil avec vous -
je n'ai pas reçu encore de lettre de mon Oncle, j'espère
qu'il ne tardera pas à le faire -
En effet le peu d'argent est avec nous, nous faisons tout ce
qui est en notre pouvoir pour lui rendre la vie agréable, il
ne faut pas vous étonner si je demanderais un autre man-
dat car le pauvre n'en reçoit point et nous sommes obligés
moi et sa sœur de continuer de lui subvenir -
pour cette fois-ci, j'écris ma lettre, car je l'ai répondu
à Jugas Ghali et à d'autres copains et orien qui ont
été très affligés par votre peine avant de vous quitter
j'embrasse toute la famille des petits jusqu'aux grands
ainsi que Kouidou et ses enfants.

Votre cher Didu qui vous aime

P.S. Je pense à nos bons amis -

P.S. Recevez le grand bonjour de ma part
sans oublier de transmettre de bonjour
à votre cousin Hamid d'Alger qui je suis
sûr n'oubliera pas l'estime que j'ai eu toujours
pour lui.

Votre frère Dauabdebet



1957 م.



FONDATION DU 8 MAI 1945

12-01-1962



12-01-2013

Il y a 51 ans HAMDANI ADDA est enlevé de la prison d'ORAN et brûlé
Vif par L'OAS

INVITATION

La fondation du "8 MAI 1945" Tiaret vous invitent à assister à l'hommage qui sera rendu
au martyr HAMDANI ADDA dit SI-OTHMANE.

- ❖ -Chef de la région une O1 (zone VII wilaya V) historique.
- ❖ -Chef de secteur Autonome de TIARET.
- ❖ -Président du comité directeur des détenus de la maison d'arrêt d'Oran.
- ❖ -Condamné 4 fois à la peine capitale.

Les cérémonies se dérouleront le Jeudi 10 janvier 2013 à partir de 14h à l'ODEJ de
Tiaret, (ex. CIAJ) à côté d'Ain Djenane.

Toutes celles et tous ceux qui se sont sacrifiés pour l'ALGERIE méritent un hommage
perpétuel.

Nous avons le devoir de défendre leur mémoire, tel est le message et testament du Martyr
DIDOUCHE MOURAD.

P/le comité d'organisation

UN NUREMBERG POUR L'ALGERIE

Mes Ben Abdallah, Oussedik et Vergès viennent de publier une brochure intitulée : « Nuremberg pour l'Algérie », dont nous reproduisons des extraits :

Depuis plusieurs années, nous dénonçons la guerre en Algérie comme une entreprise de génocide. Depuis plusieurs années, nous dénonçons la répression judiciaire comme une parodie.

Nous avons accusé de complicité de tortures et d'assassinat les plus hauts dignitaires de l'Ancien et du Nouveau Régimes : MM. Lacoste, Bourgès-Maunoury, Soustelle et Debré.

Les tueurs nous ont répondu par l'assassinat de notre ami Me Ould Aoudia. Le Pouvoir par des inculpations multiples et des mesures d'internement.

Mais personne n'a jamais osé nous démentir.

Voici sans commentaire, le texte d'une lettre adressée de Sétif le 12 mai 1960 par le sergent Copenol Claude, SP 89116 AFN, à un militaire resté en France.

Cette lettre a été communiquée par nous à la Justice militaire. Aucune poursuite n'a été engagée.

Sétif, le 12 mai 1960.

Cher vieux copain,

Je fais réponse à ta lettre que j'ai reçue hier et qui m'a fait bien plaisir. Je vois que la corvée de Sissonne ne t'a pas épargné et je crois que c'est la dernière que tu feras car tu as bientôt la quille vieux chançard. J'espère qu'à Lille vous avez du beau temps, quant à nous, nous sommes vraiment gâtés. Tu verrais ce ciel, pas un nuage, et je t'assure que ça chauffe dure, qu'est-ce que ça sera cet été.

Je vois que vous avez un nouveau colon et à ce que j'ai pu comprendre, il est vraiment au poil. Fini les 36 heures prolongés alors ? Enfin encore un peu de patience, 50 au jus, c'est pas dégueulasse comme on dit. Moi ça m'en fait 221. Ça fait presque 2 mois que je suis en A.F.N. et c'est fou comme le temps passe vite. Tu me croiras si tu veux, mais tout le monde a le moral ici. C'est une chose que je ne comprends pas. Il y a à peu près trois semaines que j'ai changé de boulot. Je travaille au 2ème Bureau avec la P.J. et tu peux le croire les inspecteurs ne sont des fillettes. Je boulotte avec eux toute la journée et même parfois la nuit quand il y a des arrestations à faire en ville. Je suis chargé en outre d'un registre où j'inscris tous les fellous arrêtés par nos bons soins. Nous avons un fichier avec les photos de tous les suspects terroristes et c'est un boulot vraiment intéressant. Quand nous arrêtons un fell nous l'interrogeons et nous avons du matériel tout à fait persuasif. Tu vois ce que je veux dire. E.E. 8 à l'oreille et aux bijoux de famille, ensuite la flotte dans la bouche, plus les coups de bâton et la branlée quand c'est fini.

Tu peux être sûr que je ne ménage pas les coups de poings et la tête au carré, ils l'ont quand on a fini l'interrogatoire. Il y a quatre jours les soldats du 2/43 nous ont amené un fell qu'ils avaient capturé en patrouille. Nous l'avons fait parler et il en est résulté qu'il nous a fourni l'endroit d'une cache d'AinRoua. Aussitôt opération et bouclage, c'est fini à midi. Bilan de l'opé : d'abord les militaires ont gazé la grotte qui fait 180 mètres de profondeur, tu vois un peu cette installation). Ils sont entrés dedans et ont sorti 12 fellons dont 2 sous-chefs et 1 aspi (qui est mort suite aux gaz). Toutes les armes ont été récupérées, tu vois ça c'est du boulot. A part cela, je peux te dire qu'il y a une semaine lors d'un décrochage, il y a eu 4 tirailleurs tués et 5 blessés, du côté fellons, ouallou.

Tu vois que les pertes sont sensiblement les mêmes d'un côté que de l'autre. Parfois, il nous arrive de buter des fellons. Qu'est-ce tu veux qu'on en fasse après l'interrogatoire. Nous les emmenons à la nuit tombée dans le bled. Là une grande cave est aménagée spécialement. Les fellons sont amenés au bord de ladite cave le P.A. sur la nuque et hop le grand saut. Tu parles si on se les dispute avec les Inspecteurs de la P.J. Au début, tu sais le premier que tu butes comme ça de sang-froid ça te fout un choc, mais c'est comme toute autre chose on s'y habitue. Après cela tu vas peut-être me prendre pour un gangster.

Claude.

Refusant la qualité de belligérants aux soldats de l'A.L.N., les responsables de l'ordre en Algérie ne leur donnent pas pour autant les garanties les plus élémentaires que l'on accorde aux criminels de droit commun... Lorsqu'ils ne sont pas exécutés sur le champ, les combattants algériens faits prisonniers au cours des opérations militaires sont abandonnés à la justice militaire ; violation flagrante des conventions de Genève de 1949, ratifiées par la France...

1. La parole d'un officier français. (L'ARRESTATION DE MON PERE)

Le 26 décembre 1959, une unité de l'armée française qui procédait à une inspection systématique dans les environs de Diderot – à une quinzaine de kilomètres de Tiaret - découvrait, caché dans une grotte, un détachement de l'A.L.N. qui s'était réfugié là pour éviter l'accrochage. Echange de coups de feu. Trois militaires français restent étendus sur le terrain : deux morts et un blessé. Bientôt des renforts arrivent du français. Le colonel Roucolle, qui dirige l'opération, tente d'établir le dialogue avec les soldats de l'A.L.N. Il les somme de se rendre en leur promettant la vie sauve. Les soldats algériens refusent de faire confiance à cette promesse verbale et exigent un engagement écrit. Alors le colonel Roucolle, commandant le 31^{ème} G.C.P. dans le secteur de Tiaret transmet par l'intermédiaire d'un messenger, la déclaration suivante :

« Moi, colonel Roucolle...

« Si Othmane rends-toi... Toi et tes hommes aurez la vie sauve. Vous serez considérés comme « des **soldats**, ainsi que l'a dit le général de Gaulle.

« Je fais venir des ambulances pour tes blessés et les miens »

Signé : Colonel Roucolle.

(A noter que le mot **soldats** est souligné dans le texte).

Malgré cette promesse écrite (dont le tribunal n'a pas contesté l'authenticité, mais qu'il refuse de considérer comme un engagement), deux des combattants qui se sont rendus au colonel Roucolle ont été condamnés à mort, le 23 juillet 1960, par le Tribunal permanent des Forces Armées de la zone Est oranais, secteur de Tiaret. Ce sont Adda Hamdani, dit « Si Othmane » et Abdelkader Bouabdellah, dit « Si Bouzid ».

Les deux condamnés attendent à la maison d'arrêt de Tiaret la décision de la Cour de Cassation devant laquelle ils se sont pourvus.

2. Les prisonniers de guerre algériens livrés à l'arbitraire.

Les soldats de l'A.L.N., pris au combat sont livrés à l'arbitraire : les forces françaises gardent leurs prisonniers un mois, deux mois ou davantage avant de les présenter au Juge militaire. Inutile de dire que pendant ce temps les prisonniers algériens sont « interrogés » avec soins.

Quelques exemples :

ALLALI Bachir. - Fait prisonnier le 17 juillet 1960, au cours d'un accrochage. Au cours d'un procès expéditif, le Tribunal permanent des Forces Armées de la zone Est-Constantinoise l'a condamné le 4 octobre à 20 ans de prison, sans qu'il ait jamais été interrogé auparavant et sans qu'on lui ait notifié son inculpation. (Détenue à la maison d'arrêt de Bône).

LEULMI Allaoua. - Pris le 20 mai 1960 au cours d'un accrochage avec les troupes du secteur de Constantine, dans la région d'Oued-Amimine. Grièvement blessé (côtes brisées, poumon perforé...) Leulmi n'est resté que douze jours à l'hôpital avant d'être emprisonné pendant deux mois et seize jours dans un cachot obscur de la Cité Ameziane où il a été torturé : on voulait lui faire « donner » les cachettes d'armes. (Actuellement, à la maison d'arrêt de Constantine).

NOVAR Aliouche. - Ancien combattant volontaire dans l'Armée française en 1940-1943, puis employé de bureau à la mairie de Mila, est arrêté le 30 août 1957 au cours d'une rafle sur dénonciation d'un harki. Après quatre mois de prison, il est libéré, mais il est contraint de se présenter chaque semaine à l'Officier

...et celle des cadets porte désormais le nom du chahid Hamdani Adda

Le Général-major Saïd Bey, Commandant de la 2ème région militaire, a présidé, jeudi, la cérémonie de baptisation de l'Ecole nationale des cadets de la nation d'Oran au nom du chahid Hamdani Adda dit «Si Othman».

La cérémonie a coïncidé avec le 69ème anniversaire des massacres du 8 mai 1945. Elle a été organisée en application à la décision du Général de Corps d'Armée, vice-ministre de la défense nationale, Chef d'Etat major de l'ANP portant baptisation de nombre de structures militaires aux noms des chouhada de la Révolution du 1er novembre 1954.

A son arrivée à l'école, le Général-major Saïd Bey a passé en revue un détachement militaire qui lui a rendu les honneurs et salué les autorités locales, les cadres de l'Ecole, des membres de la famille du chahid et des moudjahidine.

Il a ensuite dévoilé une plaque commémorative portant le nom du martyr Hamdani Adda et sa biographie.

Dans un amphithéâtre, le Commandant de la 2ème RM a prononcé une allocution dans laquelle il a rappelé la portée symbolique de ces cérémonies de baptisation qui visent à rendre un vibrant hommage à ceux qui se sont sacrifiés pour le recouvrement de l'indépendance nationale et à pérenniser leur sacrifice suprême.

«Porter les noms des chouhada est un honneur mais égale-

ment une lourde responsabilité car, il s'agit pour les structures de l'ANP de fournir davantage d'efforts afin d'assurer la défense et la stabilité du pays», a-t-il souligné en substance.

La famille du défunt a été ensuite honorée et des distinctions et cadeaux lui ont été offerts.

Par ailleurs, le Commandant de la 2ème RM a ensuite visité les différentes classes pédagogiques de l'école, s'intéressant particulièrement aux conditions de formation des cadets de la nation et aux moyens dont dispose cet établissement qui forme les futurs cadres de l'ANP.

Né le 26 avril 1926 à Tiaret, le Chahid Hamdani Adda a rejoint les rangs de l'ALN pour commander le secteur autonome de sa ville et mettre en place une cellule de fidaiyate. Il a assumé plusieurs responsabilités avant de tomber entre les mains de l'armée coloniale le 4 décembre 1959, près d'Oued Lily.

Après avoir été atrocement torturé, il a été incarcéré dans la prison de Tiaret, avant d'être jugé par le tribunal militaire d'Oran et condamné à mort quatre fois successivement.

Le 12 janvier 1962, «Si Othman» a été enlevé, avec trois autres de ses compagnons, par des membres de l'OAS. Il a été brûlé vif par ses tortionnaires après avoir subi d'atroces tortures.

Hommage aux quatre martyrs sans sépulture

PAR MOHAMED BENABOURA

Par devoir de mémoire, nous Prêvelons avec beaucoup de peine l'histoire authentique, à la veille du cinquantième anniversaire du recouvrement de la souveraineté nationale, le 5 juillet 1962, des quatre martyrs, condamnés à mort et brûlés vifs, Hamdani Adda (Si Athman), Bendjebbar Aouad (Si Sabri), Guerrab Houari et Frih Ahmed.

Les quatre Chahids ont été extraits de force, le 12.01.1962, de la maison d'arrêt d'Oran, par un commando de l'OAS avec, à sa tête, le sinistre criminel Gonzales dit Pancho. Les criminels se sont présentés à la maison d'arrêt d'Oran, habillés en gendarmes et munis de faux documents de transfert des quatre condamnés à mort; cités plus haut, vers un autre établissement, et ce, avec la complicité avérée de Rottili sous-directeur de l'établissement et en même temps responsable de l'OAS dans la zone 3 d'Oran. Il était d'ailleurs l'instigateur de cette opération.

Amenés du quartier des condamnés à mort, enchaînés et entravés, vers la cour principale, les martyrs se doutèrent du piège mais c'était trop tard. Ils seront alors embarqués rapidement dans un camion militaire sous la menace des armes des faux gendarmes. Ils seront, en cette journée maussade et pluvieuse, conduits vers la forêt de Canastel où ils furent brûlés atrocement jusqu'à l'aube. Les nombreux soldats n'ont aucun ren-

seignement concernant la cache de Si Abdelhamid. Fou de rage, le chef du commando, Gonzales, donnera alors l'ordre à ses nervis de les brûler vifs, en les aspergeant d'essence. Voilà donc comment agissaient les tenants de «l'Algérie française» contre les combattants de la liberté.

ITINÉRAIRE DE NOS QUATRE MARTYRS, SANS SÉPULTURE.



Hamdani Adda (Si Athman)

Né le 26.04.1926 à Tiaret, il avait le grade d'officier chef pour la région de Tiaret (wilaya 5 ALN/FLN). Il supervisait toutes les opérations de fida.

Il a été l'inspirateur de la première voiture piégée (2 obus de 105mm) qui explosa le 30 octobre 1958 à la rue Cambon (Tiaret), provoquant la mort de 16 personnes, en majorité des pieds-noirs, et une quarantaine de blessés.

Cela a provoqué une panique générale au sein de la population européenne. Arrêté avec son adjoint Bouabdellah, dans la région montagneuse de Tiaret (Diderot), le 4 décembre 1960, il est jugé le 27 avril 1961 par le tribunal permanent des forces armées françaises à Tiaret et condamné à mort.



Bendjebbar Aouad (Si Sabri)

Né le 01.04.1927 à Saïda, il a activé à Mostaganem et sa région. Il a été chargé des missions les plus périlleuses. Arrêté le 29/09/1959, il est condamné à mort le

28/04/1961 par le tribunal permanent des forces armées françaises à Mostaganem. Il est transféré le 04/05/1961 vers Oran à la maison d'arrêt.

Guerrab Houari

Né le 01.08.1937 à Oran, au quartier Sidi El Houari, issu d'une famille de nationalistes, il s'intègre comme volontaire 'fidai' dans le réseau de Si Abdelhamid en 1959. Il opérera des attentats contre des indics et des ralliés du 2ème bureau de la sécurité militaire dirigé par le colonel Petit et son adjoint Frao le manipulateur. Arrêté après un attentat, le 03.01.1961, il est incarcéré à la maison d'arrêt d'Oran, numéro de casier 5100. Il est condamné à mort par le tribunal permanent des forces armées françaises le 15.02.1961.



Frih Ahmed

Né en 1920 à El Gaada (région d'Oran), il a activé en zone urbaine d'Oran et ses environs, dans des opérations de fida et dans le maquis, provoquant des dégâts dans le camp

de l'Algérie française. Après avoir été torturé au niveau du 2ème bureau du colonel Petit, pendant 2 mois et demi, il sera incarcéré à la maison d'arrêt d'Oran le 15.12.1960.

Le tribunal permanent des forces armées françaises le condamnera à la peine de mort le 12 janvier 1961.



Il semblerait qu'une intervention auprès de M. le Président de l'APW et de Monsieur le Wali d'Oran, pour ériger la mémoire des quatre martyrs à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie.

Vice-Président de l'APW, DJS d'Oran, Moudjahid, plusieurs...

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة العدل

المديرية العامة لحقوق الإنسان
مديرية التشريع والدراسات القانونية
المديرية الفرعية للوثائق
رقم : 2004 / 174

شهادة الوجود بالسجن

* - * - *

إن المدير الفرعي للوثائق ، الممضي أسفله يشهد أن :

السيدة(ة) : حمداني عدة المدعو سي عثمان
المولود(ة) في: 1926/04/26 بتيارت ولاية تيارت
ابن(ة): حبيب بن الحاج محمد وبلعجين بختة بنت الحاج بلقاسم
كان مسجوننا : بسجن وهران
تحت رقم : 5107 في 1961/01/03
حكم على المسمى أعلاه من طرف محكمة تيارت بتاريخ 1960/01/07 بعقوبة ثلاثة (03) سنوات حبس
لأجل: المساس بأمن الدولة الخارجي
- محكمة القوات المسلحة لوهران بتاريخ 1960/10/22 بعقوبة الإعدام
لأجل: المشاركة في محاولة الإغتيال وتكوين جمعية الأشرار و المساس بأمن الدولة الخارجي
- محكمة القوات المسلحة بتيارت بتاريخ 1960/12/02 بعقوبة الإعدام
لأجل: المشاركة في الإغتيال وتكوين جمعية الأشرار
- طعن بالنقض لدى محكمة النقذ بتاريخ 1961/02/02 القاضي بإلغاء الحكم المذكور أعلاه
كان مسجوننا من قبل: بسجن تيارت 1960/01/02 الى 1960/02/12 (إيداع 1765) و سجن وهران مسن
1960/02/12 الى 1960/04/06 (إيداع 2216) و سجن تيارت من 1960/04/07 الى 1960/09/09
(إيداع 1902) و سجن وهران 1960/09/09 الى 1960/11/18 (إيداع 3931) و سجن تيارت مرة ثانية من
1960/11/18 الى 1961/01/03 (إيداع 2368) تاريخ تحويله الى سجن وهران

سلمت هذه الشهادة للإدلاء بها عند الإقتضاء: و بما هو مقرر قانونا.

الإسم واللقب بالأحرف اللاتينية :

الجزائر في :

Nom : HAMDANI

Prénom : Adda dit si-othmane



. 1961



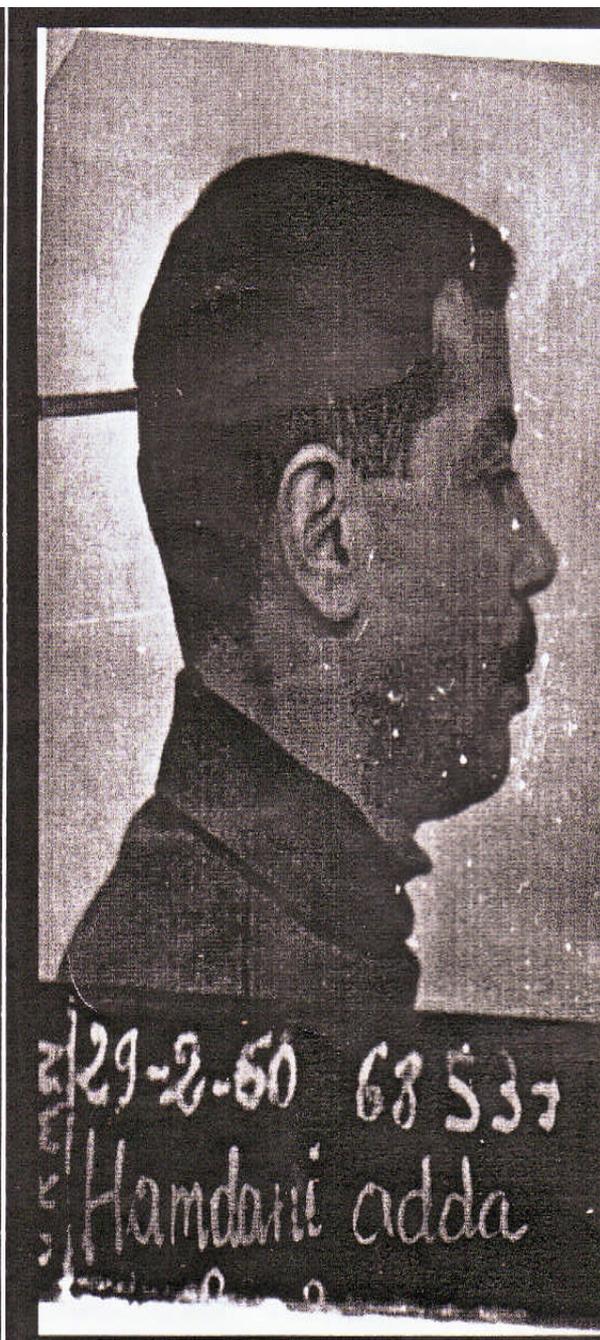
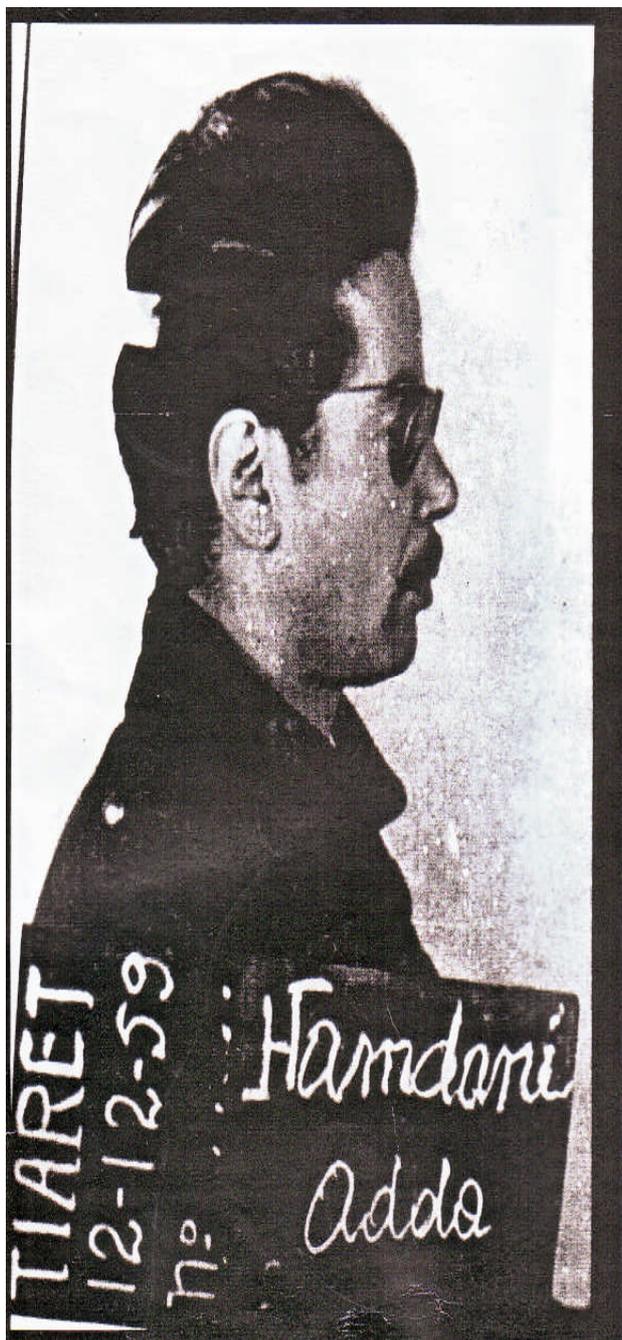
" "



1957م.



..1960م



1960م.

1959م



1959م.

المصدر:

AMAR BELKHODJA. *L'affaire HAMDANI ADDA*. Brulé vif par L' O.A.S. EDITIONS. ENAG – Alger. 2009.



جمعية 8 ماي 1945
مكتب تيارت

12/01/1962 12/01/2015



دعوة

يسر جمعية 8 ماي 1945 أن تدعوكم لحضور ندوة
حول البطل الشهيد حمداني عدة.

- * قائد الناحية الأولى للمنطقة السابعة .
- * قائد المنطقة الحرة لولاية تيارت.
- * مدير لجنة المعتقلين لسجن وهران و المحكوم عليه بالمؤبد 04 مرات.

وذلك يوم الاثنين 12 جانفي 2015 على الساعة الثانية زوالا
(14 سا) بديوان الشبّاب
المحادي لعين جنان (Odej)



قائمة المصادر

والمراجع

- .1 .
 - .5 .1 : 2003 .
 - .2 .1 1830م - 1954م .1 .
 - .1994م . .
 - .3 .2 .
 - . . . :
 - .4 .2 .1 .1962 - 1954 .
 - .1999م . .
 - .5 .1 .1919 - 1871 .
 - .2007م . : . .
 - .6 . .
 - .2006م - : .
 - .7 .1 .1
- .1433هـ / 2012م.

- .18
- .2014 . :9
- .200910
- 188110
- . . . : .191411
- .1 .196211
- .1997 . :12
- .1830-195412
- . 2007. :13
- : .1962 -195413
- . 201014
- - :14
- . . . :15
- . - :15
- .2000 . :1

- 1956	.	.16
.2013 .	- :	. . .1958
.2007. :	.1962-1830	. .17
.4 .3 .	.	.18
	. 1992 . - .	
.2005 . . .	28	. .19
:	.1962-1830	. .20
	. 2010 :	.
.	.	.21
	.2009. :	
.	.	.22
	. 2010 . :	.3 .

.1 .

.1954 -1936

.2013 -2012 . . .

-1927) .2 .

(1963

.2007-2006 .

-1899 .3 .

.1985

.2005 -2004

.1962 -1954 .4 .

. :

2006-2005 1427هـ-1426هـ

-

.176 .1433هـ .2011م .

1435 هـ.

2014 م-

.611

(...LA Voix de L'Oranie 'L'ECHO DE L'ORAN)

- .
-
- .
-
1. AMAR BELKHODJA. *L'affaire HAMDANI ADDA*. Brulé vif par L' O.A.S. EDITIONS. ENAG – Alger. 2009.
 2. KADDA BOUTARENE. KADDOUR (3) De Brézina au Palais Bourbon. Itinéraire d'un militant. Entreprise Nationale du livre. ALGER. 1990.

.....

11 " "

. 1962 1900

.

181

192

223

261

272

283

304

. " "

331

342

371

382

. " " " "

411

442

" "

46 "LA GROTTTE" .1

48 " " .2

.
(O.A.S)

51	(O.A.S)	.1
53	" "	.2
56		
59		
86		
92		